

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-160

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

ÉLABORATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI
MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN

Consciente de la nécessité de préserver et de développer la richesse de son patrimoine environnemental, la commune de Draguignan se dote d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Elle s'engage dans un processus d'adaptation de son territoire aux changements climatiques à venir. La création de l'Atlas sous la forme d'ateliers de science participative est l'occasion de tisser des liens sociaux et de renforcer l'appropriation du territoire par les usagers.

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant sur la création de l'Office Français de la Biodiversité ;

Considérant les effets conjugués du climat et de l'urbanisation sur la biodiversité ;

Considérant les enjeux de l'adaptation au changement climatique en cours ;

Considérant la volonté de la municipalité de lutter contre les effets du changement climatique sur la biodiversité, et la nécessité de mettre en place un plan d'action pour la protection de la biodiversité en concordance avec la politique d'aménagement du territoire ;

Considérant qu'un ABC apparait comme l'outil de référence pour :

- mettre à jour et compléter la connaissance de la faune et de la flore d'un territoire, afin d'identifier les enjeux spécifiques liés à leur préservation et leur développement ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur ces enjeux, à travers une vision partagée et un engagement commun ;
- inscrire davantage la question de la préservation de la biodiversité au cœur du projet de territoire.

Considérant la mise en place d'un appel à projet national sur la création d'un ABC par l'Office Français de la Biodiversité ;

Considérant que la commune de Draguignan fait acte de candidature pour ce dernier.

Considérant qu'il convient de solliciter auprès de l'Office Français de la Biodiversité l'octroi d'une aide financière de 23 000 € qui représenterait 74 % du budget total de 31 000 € et que la Commune afin de pouvoir compléter ce budget ferait appel au mécénat à hauteur d'un montant de 8 000 €.

Le budget sera réparti comme suit :

- 15 800 € alloués à la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour des prestations d'accompagnement scientifique et de création d'un support dématérialisé de restitution de l'ABC ;
- 7 200 € alloués pour l'inscription de 2 sentiers de randonnées, à un outil numérique de découverte de la biodiversité ;
- 8 000 € alloués à l'achat de fournitures pour les ateliers de science participative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve, sous réserve de l'octroi d'une aide financière de 23 000 € par l'Office Français de la Biodiversité, l'engagement de la Commune dans l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité et à signer tout document afférent ;
- inscrit au budget principal 2022, les crédits nécessaires à l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Draguignan.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur